COMMUNIQUÉ DE PRESSE de l'ADM64

PLF 2027 : Qui paiera la facture ? Les habitants, les services publics et l'économie locale.

Pau, le 3 novembre 2026

Les membres du Bureau de l'ADM64, au nom de tous les maires et présidents d'intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques, tirent la sonnette d'alarme face aux conséquences du projet de loi de finances pour 2027. Ils dénoncent des mesures qu'ils jugent inacceptables, qui menacent directement les services publics de proximité, l'investissement local et l'emploi.

Depuis 2014, les collectivités contribuent. Mais pour quels résultats ?

Depuis 2014, les communes et intercommunalités participent au redressement des finances publiques. Plus récemment encore, le dispositif DILICO leur a imposé un nouvel effort financier. Aujourd'hui, le projet de loi de finances pour 2027 prévoit de nouvelles contributions et réductions de ressources.

Malgré les efforts successivement demandés aux collectivités, la dette publique et le déficit public n'ont cessé de croitre. Les élus de l'ADM64 déplorent l'absence de réformes structurelles suffisantes et le maintien de mécanismes financiers fondés sur des critères anciens, qui peuvent accentuer les inégalités entre territoires.

L'ADM64 dénonce les méthodes inacceptables et une confiance financière rompue

L'ADM64 dénonce l'accumulation de mesures imposées sans visibilité suffisante sur leur durée et leurs conséquences. La contribution prévue pour 2027 est présentée comme exceptionnelle. Mais quelle garantie existe-t-il qu'un mécanisme comparable ne sera pas reconduit les années suivantes ?

Pour les maires et présidents d'intercommunalités, ces prélèvements répétés, décidés alors que les budgets et les projets locaux se construisent sur plusieurs années, s'apparentent à un véritable « **hold-up** » sur les finances du bloc communal venant encore d'avantage fragiliser les relations financières entre l'État et les collectivités.

Il ne peut y avoir de gestion locale responsable sans stabilité des ressources ni confiance entre l'État et les collectivités.

Un PLF qui s'attaque à l'épargne des collectivités met en danger les territoires

Derrière les termes techniques du PLF 2027 se cache une réalité simple : les mesures envisagées réduiraient la capacité d'autofinancement des communes et intercommunalités.

Cette capacité d'autofinancement correspond à ce que la commune arrive à mettre de côté sur son fonctionnement courant pour rembourser les emprunts et financer de nouveaux équipements, travaux et investissements. C'est un élément essentiel de la bonne santé financière d'une collectivité.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les collectivités assurent quotidiennement des centaines de services grâce notamment au travail de milliers d'agents territoriaux : entretien des écoles, restauration scolaire, crèches, équipements sportifs, voirie, espaces publics, services culturels, accueil des personnes âgées et bien d'autres missions de proximité.

A ce stade et sur la base des premières simulations effectuées, l'effort financier envisagé pour notre seul département pourrait représenter une contribution du bloc communal (EPCI à FP et 222 communes) **de 48 millions d'euros** soit un ordre de grandeur de **62 € par habitant** dans les Pyrénées-Atlantiques.

Pour une commune de 5 000 habitants, cela représente 310 000 € de ressources en moins. Pour une commune de 10 000 habitants, 620 000 €. Que représentent concrètement 620 000 € pour les habitants ? À titre d'illustration, selon les coûts retenus, cette somme équivaut à :

- **77 500 repas de cantine**, sur la base de 8 € par repas ;
- **31 places en crèche financées pendant un an**, sur la base d'un coût net annuel de 20 000 € par place ;
- **12 400 heures d'intervention pour des services de proximité**, sur la base de 50 € par heure ;
- **Ou plus de 600 000 € de travaux** qui pourraient ne pas être engagés.

Quels services faudra-t-il réduire ? Quels équipements faudra-t-il reporter ? Quels projets faudra-t-il abandonner ? Quelle association faudra-t-il ne plus soutenir ?

Moins d'épargne, c'est aussi moins d'investissements, moins d'activité pour nos entreprises

Lorsqu'une collectivité perd une partie de son épargne, elle dispose de moins de moyens pour investir. Les conséquences possibles sont concrètes : des écoles qui attendront leur rénovation, des bâtiments publics dont les travaux seront différés, 12000 km de routes communales dans les P-A et des réseaux qui ne pourront pas être modernisés, des équipements sportifs ou culturels reportés.

Les collectivités territoriales réalisent près des trois quarts de l'investissement public en France. Une contraction de leurs investissements aurait donc des répercussions bien au-delà des mairies : entreprises du BTP, artisans, fournisseurs, emplois et économie de proximité.

Enfin, le monde associatif pourrait également être fragilisé si les communes devaient réduire leurs soutiens financiers.

Quand une commune n'investit plus, c'est tout un territoire qui ralentit et qui entre en récession.

C'est pourquoi, l'ADM64 appelle solennellement le Gouvernement et l'ensemble des parlementaires à entendre le désarroi des élus locaux, à revoir les dispositions contestées du PLF 2027 et à engager enfin une réforme de fond des relations financières entre l'État et les collectivités.